

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le 27 Juin 2023 à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 Juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Présents : GICQUEL Erwan, COLINEAUX Huguette (arrivée à 20h05), BOUTANT Éric, RIAUD Monique, COUEDIC Bertrand, DUBOIS Marie-Annick, DAVALO MALINGE Myriam, THETIOT Laurence,

Absents excusés : DAVALO Jean-François, BONNO Jacques (donne pouvoir à Eric BOUTANT), DEFONTAINE Cécile,

Secrétaire de séance : COUEDIC Bertrand

=====

Ordre du jour

N°2023/06/11 – modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal de procéder à la modification de l'ordre du jour comme suit :

- Ajout du point 6 – renouvellement du bail du local commercial (coiffeur) à Mme DUCHET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/06/12 – approbation du PV de la séance du 9 Juin 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/06/13 – décision modificative n°1 Budget lotissement

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 établie par M. BIORET, pour payer des factures du lotissement restant en attente sur la 1^{ère} tranche, avant de reprendre les démarches pour la tranche n°2.

Décision Modificative n°1					
Lotissement du Pontet					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
châpître 11	charges à caractère général		châpître 70	vente produits, prestations de sces	
compte 6045	achats d'études, prestations de sces		compte 7015	vente de terrains aménagés	
		2 000,00 €			2 000,00 €
		2 000,00 €			2 000,00 €

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative telle que présentée
- D'inscrire les crédits sur le budget de l'exercice 2023

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/06/14 – Subvention pédagogique 2023/2024.

Le 1er adjoint délégué aux affaires scolaires expose les modalités de calcul de ladite subvention : un forfait par école et une part individuelle par enfant.

Au titre de l'année scolaire 2022/2023, la subvention allouée s'élevait à 1200€ + 30€ par élève (nb élèves caroyens inscrits AU 01/01/2023).

NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET AUTRES (sorties scolaires, arbre de Noël, musique...)									
D20190507 DU 15/05/2019 (Verst en septembre)		ECOLE LE PRE VERT				ECOLE SAINT HERVE			Budget global
Année scolaire	Forfait	Part individuelle	Nbre d'élèves 01/01/N dom à CARO	Montant PI	Total enveloppe	Nbre d'élèves RPI 01/01/N dom à CARO	Montant PI	Total enveloppe	Budget global
2022/2023	1 200,00 €	30,00 €	32	960,00 €	2 160,00 €	44	1 320,00 €	2 520,00 €	4 680,00 €
2023/2024	1 200,00 €	35,00 €	30	1 050,00 €	2 250,00 €	38	1 330,00 €	2 530,00 €	4 780,00 €

Ce montant n'a jamais été revu depuis le début du mandat et avec les couts de l'inflation les activités risquent de couter plus cher, une augmentation substantielle pourrait être bénéfique.

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- de maintenir la part forfaitaire à 1200 €
- d'augmenter la part individuelle de 30 € à 35 € et d'inscrire les crédits au budget 2023

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/06/15 – Révision des tarifs de la restauration scolaire.

Malgré le changement de prestataire, le choix a été fait de revoir le coût des repas l'an dernier, du fait de l'inflation, M. Le Maire propose de ne pas modifier ces tarifs malgré l'augmentation l'an dernier de l'ensemble des prestataires. A savoir que la commune est dans une tranche supérieure avec plusieurs communes mais qu'il convient de rester dans une fourchette raisonnable pour les parents.

	Elèves	Adultes
Tarifs 2021/2022	3,70 €	6,80 €
% d'augmentation	5.40%	5.40%
Tarifs 2022/2023	3,89 €	7.17 €
arrondis	3.90 €	7.20 €

De plus, de maintenir le prix du repas pour le personnel de service, suite à la décision prise l'an dernier concernant les avantages en nature à 2,50€.

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- De conserver les tarifs existants pour l'année scolaire 2023/2024.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/06/16 - Révision des tarifs Garderie.

Dans le même cadre que les tarifs scolaires, M. Le Maire propose de ne pas revenir sur les tarifs de garderie et de les maintenir comme décrit ci-dessous :

Participation des familles

2022/2023	Tarif horaire au 1/4 d'heure	0,65 €
2022/2023	Dépassement horaire au delà de 19h par 1/4 d'heure	3,55 €

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- De conserver les tarifs existants pour l'année scolaire 2023/2024

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/06/17 – organisation d'un enduro moto

Un enduro inscrit au championnat de Bretagne doit avoir lieu sur le secteur de Malestroit le 10/09/2023. Pour l'occasion, ils demandent à traverser la commune sur le même tracé qu'à chaque édition. Lors du dernier conseil, il a été demandé de préciser divers éléments comme le contrôle horaire et la spéciale mais aussi le nombre de concurrents que cela représente. Suite à la transmission de ces documents, il est donc demandé au conseil de se positionner sur cet évènement afin de faire un retour aux organisateurs mais aussi, prévenir les voisins dont un tel évènement pourrait apporter quelques nuisances et ainsi prendre leurs dispositions éventuelles.

Il est à noter que M. le Maire et Mme Marie-Annick DUBOIS, n'ont pas pris part aux votes et sont sortis de la salle du conseil pendant les débats et la délibération.

Le conseil municipal après délibération, décide à 4 voix pour – 3 voix contre :

- D'autoriser l'organisation d'un enduro moto par le moto club de l'Oust

Pour : 4 Contre : 3 Abstention : 0

N°2023/06/18 – renouvellement du bail commercial

Mme DUCHET Chantal, coiffeuse à Caro est arrivée sur la commune en janvier 2023. Une attestation de cession de fonds entre Mme MORIN, société FM'Hair et Mme DUCHET a été établie par Maître Laroze en date du 13 janvier. Le bail commercial de la société FM'Hair, arrive à expiration le 31 juillet 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir voter pour le renouvellement du bail au même loyer que les années précédentes. La révision du loyer sera soumise aux dispositions des articles L.145-37, L.145-38 et R.145-20 du Code de commerce.

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- Renouveler le bail de la société FM'Hair, Mme DUCHET Chantal

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

AFFAIRES DIVERSES :

Horaires de la Mairie : comme tous les ans en période estivale, la Mairie sera fermée les samedis matin du 8 juillet au 26 août.

Personnel de Mairie : après plusieurs tentatives infructueuses, nous recherchons à recruter un agent de ménage pour la période estivale

Dossier village fleuri : le 30 juin, le jury passera à 10h45 sur l'aire de Grand Village. Tour du bourg aux différents endroits stratégiques, puis retour au Grand Village en calèche pour un pot d'accueil. M. Le Maire nous présente le dossier d'inscription.

Dans le cadre de la démarche « bienvenue dans mon bourg fleuri », une inscription a été remplie afin d'organiser un « troc aux plantes » le samedi 23 septembre de 9h – 12h30. Au cours de cette journée, les visiteurs pourront échanger des graines, des plants, etc...

INFOS DIVERSES :

Myriam DAVALO-MALINGE présente le travail réalisé par les membres de la commission à l'aide des questionnaires remis aux enfants en avril.

- 24 familles en école publique et 21 familles en école privée étaient présentes à la commission, 24 retours d'enquête au total.

Les enfants répondent :

Question sur le goût des plats proposés :

- 11 – bon – 2 pas bon – 9 pas très bon – 2 trop bon
- Pour 50 % des enfants, le repas végétarien ne plait pas

En majorité, les enfants seraient prêts à :

- Débarrasser leur assiette
- Se servir tout seul,
- Faire une journée antigaspi
- Aider les plus jeunes

- En général les parents sont contents de ce que leurs enfants mangent à la cantine pour 58 %
- 75 % des enfants parlent de la cantine à la maison

- 58 % des enfants ne connaissent pas le menu qu'ils vont manger car pour les parents, l'application "clic & miam" n'est pas pratique
- 79 % des enfants mangent tous les jours à la cantine
- 79 % des enfants ont plus de 6 ans
- Le fait que ce soit un service en liaison chaude est bien apprécié

Suggestions :

- Mener des actions rapidement
- Que les membres de la commission puissent aller goûter régulièrement les repas proposés
- Convier le personnel à des réunions
- Voir avec le personnel de service pour débarrasser
- Organiser un premier évènementiel (sur les déchets)
- Que les membres de la commission puissent se voir plus régulièrement
- Prévoir une réunion en septembre

TOUR DES ADJOINTS

Eric BOUTANT :

- une réunion CCAS est programmée le 28 juin
- Le bulletin est en préparation

Huguette COLINEAUX :

Matinée Citoyenne

35 Caroyens ont participé à cette matinée citoyenne du samedi 10 juin :

Les chantiers de Patouillet, du cimetière des chemins de randonnée et de l'abri bus ont été efficacement réalisés.

Les agents Fabrice et Laureline, ont apprécié le travail qui a été fait dans la bonne humeur.

Ce travail a aussi permis d'avoir des sentiers de randonnées, en bon état pour la rando-gourmande du 17 juin et anticiper la venue du jury pour les villages fleuris.

=> la prochaine matinée citoyenne est planifiée au samedi 21 Octobre.

Fête de la musique,

Globalement c'est un succès, avec la participation rapide de quelques enfants des deux écoles, et des danseurs qui suivent le groupe "ça ribote"

il y a surtout plus de monde entre 20h00 et minuit.

Les personnes présentes sont :

- les parents des enfants qui ont chanté à 17h00, et qui (pour la plupart) sont repartis aussitôt
- les jeunes de CARO qui viennent habituellement chez Stéphane vers 20h00
- les habitants de CARO qui viennent pour le spectacle musical
- les amateurs de danses bretonnes en raison de la présence du groupe "ça ribote"

Vers 22h00, j'ai effectué un comptage : sur la place il y avait environ 220 personnes.

Les rondes de danseurs étaient composées de 30 à 50 danseurs

La douceur de la température, a permis aux spectateurs de rester plus longtemps.
Les commerçants : Pizzas, Plats Portugais, Galettes/saucisses ont bien vendu
Amandélice est repartie avec quelques gâteaux

Carpentier Saucissons, a vendu des bonbons mais moins de saucissons que l'année dernière, il est reparti vers 22h00 car il avait le marché de Josselin, samedi matin
Mme CARON de "Brin de Folies" à peu vendu mais est d'accord pour revenir au marché de Noël

Nous avons aussi accueilli Mme Brigitte MAEHLER, artiste créateur qui vient de s'installer dans le hameau des Tamaris, qui exposait pour la 1ere fois.

Merci à M. GICQUEL d'avoir prêté son camion remorque sans qui nous n'aurions pas eu la scène nécessaire pour les prestations musicales.

Pour l'année prochaine, nous devons trouver une animation pour la période 18h00 à 20h00, si nous conservons les prestations des enfants à 17h00, car lors de cette soirée, nous n'avons pas eu de musiciens ou de chanteurs de CARO qui se sont proposés, et qu'on n'a pas trouvé . . .

Il me semble qu'il n'est pas simple de mettre en place le principe de la scène ouverte, mais peut-être en place un concours de talents

- Cycle de visites sur le renouvellement urbain et la densification des centres-bourg :
juin/juillet

Visite 5 : Notre-Dames-des-Landes (44), 2 325 habitants

Une offre de logement centrée sur le bourg au travers d'opérations variées

Mercredi 5 juillet – 14h-16h30

En 2022, les élus ont inauguré 6 logements très sociaux dans un bâtiment réhabilité en cœur de bourg. Ce projet concrétise une démarche globale de renouvellement urbain initiée dès 2008. D'autres opérations sont en cours dont le renouvellement de deux îlots : le premier composé de 4 locaux commerciaux et d'une dizaine de logements, et le second de 41 logements et du presbytère réhabilité en mairie. Deux lotissements, également en cœur de bourg, complètent l'offre de logements à long terme sur la commune.

- Cycle de visites relatives à l'habitat léger : en septembre

22 juin, 15 et 22 septembre | 3 visites Habitat léger

En savoir plus : Commana (29), Saint-André-Des-Eaux (22), Grand-Champ (56)

BRUDED organise trois visites de projets comportant plusieurs habitations dites « légers » ou « réversibles » à Commana (29), Saint-André des Eaux (22) et Grand-Champ (56) . Ces rencontres permettront d'échanger sur les différents enjeux liés à ces projets innovants : réglementation, acteurs et structures d'accompagnement, espaces communs, assainissement, taxes, acceptabilité du projet, ainsi que de voir concrètement à quoi peut ressembler un "hameau léger".

2/ Visite à Saint-André des Eaux (22) le vendredi 15 septembre à 13h45 en partenariat avec l'association "Hameaux Légers"

Un hameau de 8 habitations réversibles est en cours de finalisation. La visite sera l'occasion de découvrir la diversité des habitats, l'espace commun dédié au futurs habitants, l'écocentre Hameau Leger et le bar coopératif "l'éprouvette" qui a été repris par les habitants du hameau.

3/ Visite à Grand-Champ (56) le vendredi 22 septembre à 14h

La commune réaménage son camping municipal pour y créer un village de "Tiny Houses". Dans un premier temps 30 emplacements sont prévus : 10 seront réservés au bailleur social Morbihan Habitat qui proposera dix Tiny en locatif social ; 10 autres emplacements seront réservés à des

entreprises pour répondre à leurs besoins spécifiques pour leurs salariés, stagiaires, apprentis... Enfin, les 10 derniers emplacements seront conservés par la commune et loués à des propriétaires de Tiny.

Mercredi 5 juillet à 19h30 : réunion de la commission "cadre de vie" pour étudier les dossiers de demandes de subventions.

Mercredi 5 juillet à 19h30 : réunion de la commission "cadre de vie" pour étudier les dossiers de demandes de subventions.

La séance est levée à 22h00.

Signature des membres présents

GICQUEL Erwan	BOUTANT Éric	COLINEAUX Huguette
BONNO Jacques	RIAUD Monique	DUBOIS Marie-Annick
COUEDIC Bertrand	DAVALO Jean-François Absent excusé	DAVALO MALINGE Myriam
DEFONTAINE Cécile	THETIOT Laurence	